

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 11 | No. 3 | Mars 2022



Sainte-Hénédine

RÉSUMÉ SÉANCE CONSEIL

AVIS PUBLICS

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

COMMISSION DES LOISIRS ORGANISÉS

MESSAGES DE LA FADOQ

ENSEMBLE POUR L'ART D'ICI

BIBLIOTHÈQUE LA DÉTENTE



Dîner à la cabane à sucre

8 avril 2022 à 11 h 30
À LA CABANE SUCRE CHEZ
ÉTIENNE ROY ET CAROLINE LACASSE
227, rang 3, Honfleur

Coût : 15 \$ (membres) | 30 \$ (non-membres)

Marie Bouchard 418 935-3530

Yolande Brochu 418 935-3170

Éliane Lagrange 418 935-3287

RÉSERVATION AVANT LE 25 MARS 2022

Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

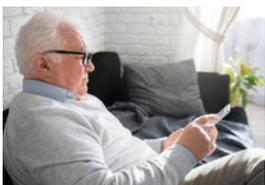
Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le www.ste-henedine.com sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

- Adoption des procès-verbaux du 10 et du 12 janvier 2022
- Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 14 janvier et du 3 février 2022
- CPE – Autorisation étude phase 1 terrain cédé
- Mandat notaire pour services professionnels pour développement Chabot, CPE, et réfection infrastructures 2022
- Adjudication contrat forage de puits et autorisation travaux connexes par l'hydrogéologue pour recherche en eau
- Coordonnateur des loisirs
- Piste cyclable – autorisation rencontre de député et du ministère des Transports pour proposition modification réglementaire pour permettre activité ferroviaire sur une partie du territoire
- Dérogation mineure au 98, rue des Roseaux
- Frais supplémentaires COVID centrale (9-1-1) CAUCA
- Adjudication contrat génératrice + installation
- Adoption second projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 328-08
- Adoption second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement # 329-08
- Adoption règlement # 440-22 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du cadastre d'une partie du lot # 4 085 186 du cadastre du Québec
- Adoption règlement # 441-22 concernant le code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux déontologie pour les employés municipaux
- Avis de motion et dépôt projet règlement servitude et/ou acquisition terrain pour développement Chabot
- Avis de motion et dépôt projet règlement servitude égout pluvial sur Principale
- Avis de motion et dépôt projet règlement d'emprunt développement Chabot
- Avis de motion et dépôt projet règlement réformant le CCU
- Autorisation achat portable
- Position à la suite de la rencontre avec la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus pour réfection de la toiture du presbytère
- Nomination d'un représentant au conseil sur patrimoine local (CLP)
- Attestation du dépôt des formulaires DGE-1038 liste des donateurs et rapport de dépenses élections novembre 2021
- Autorisation cours signaleur + ajustement politique salariale pour cette fonction
- Autorisation cours privé élus et employés avec Morency en présentiel
- Anekdote – Acquisition et autorisation de signatures
- Autorisation participation brunch Chambre de Commerce Nouvelle Beauce le 12 avril 2022
- Autorisation achat nouvelles ortho-photos 2020 en format 24x36
- Fermeture coffret sécurité caisse de Sainte-Hénédine
- Confirmation autorisation ouverture étang à titre d'essai pilote pour le patinage en 2022
- Nomination au comité intermunicipal loisirs de la MRC
- Autorisation signature demande de déplacement de poteaux rue Principale
- Levée de la séance



LIEN-PARTAGE



Vavez plus de 50 ans et traversez une période plus difficile ?
Vous aimeriez connaître les services qui peuvent vous aider ou même y être accompagné ?

Communiquez avec Mélanie Drouin,
travailleuse de milieu à l'organisme Lien-Partage au 418 387-3391 poste 5

Ce service est gratuit et confidentiel



AVIS PUBLIC



1. Lors d'une séance du conseil tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal de Sainte-Hénédine a adopté le règlement no. 445-22 intitulé : « Règlement d'emprunt pour payer l'aménagement et les infrastructures du développement Chabot » sur le lot 4 980 036 décrétant un emprunt de 888 200 \$ pour une période de 20 ans.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement no. 445-22 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le 25 mars 2022 à la salle municipale de la municipalité de Sainte-Hénédine, situé au 111 rue Principale.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement no. 445-22 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 119. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement no. 445-22 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 1 le 25 mars 2022 à la salle du conseil municipal de Sainte-Hénédine au 111 rue Principale.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :
7. Toute personne qui, le 7 mars 2022 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est pas frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 mars 2022 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

AVIS PUBLIC

À la suite de l'adoption des certificats de conformité le 15 mars 2022 par le conseil des maires de la Nouvelle-Beauce, avis de l'entrée en vigueur des règlements 446-22 et 447-22 est donné par la présente.

L'objet du règlement 446-22 est pour modifier le règlement de zonage en vigueur pour modifier sur les usages autorisés dans la zone RA-6 pour permettre des services professionnels notamment l'implantation d'un CPE (Centre de la petite enfance).

L'objet du règlement 447-22 est pour modifiant le règlement de lotissement en vigueur pour adopter les dimensions de lot dans un corridor riverain ou en présence de milieu humide dans le périmètre urbain.

Les intéressés peuvent consulter lesdits règlements en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture ou en les consultant sur le site Internet de la municipalité dès qu'ils seront mis en ligne.

AVIS PUBLIC



1. Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 07 mars 2022, le règlement numéro 443-22 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de servitude et/ou de partie des lots 4 980 033, 4 980 034, 4 980 035 du cadastre du Québec.

L'objet de ce règlement est de permettre de desservir le développement Chabot et le futur CPE avec des conduits d'égout et être à l'extérieur du milieu humide tel qu'exigé par le ministère de l'Environnement.

2. Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 7 mars 2022 le règlement 444-22 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de servitude sur les lots : 4 085 448, 4 580 647 et 4 085 447 du cadastre du Québec.

L'objet de ce règlement est de permettre au conseil de remplacer une conduite privée désuète pour la sortie d'égout pluvial de la rue Principale dans le cadre des travaux de réfection infrastructure 2022 selon une entente avec le ministre des Transports.

3. Le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 7 mars 2022 le règlement 448-22 reformant le comité consultatif urbanisme.

L'objet de ce règlement est de préciser le rôle, la composition, le fonctionnement et la déontologie relatifs aux membres du comité.

Les intéressés peuvent consulter lesdits règlements en se présentant au bureau municipal situé au 111, rue Principale à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau ou en se référant au procès-verbal de la réunion du conseil de mars 2022 dès qu'il sera mis en ligne.

OFFRE D'EMPLOI – MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉNÉDINE

RESPONSABLE EN GESTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET ADJOINT ADMINISTRATIF À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉNÉDINE

La municipalité de Sainte-Hénédine est à la recherche d'un responsable de la gestion des loisirs, de la culture et adjoint administratif pour travailler sur son territoire.

Tâches :

- Organiser et superviser les activités reliées à l'animation d'été et lors des différents congés scolaires, de la piscine extérieure et des activités au chalet des Loisirs et au terrain des Loisirs
- Organiser et programmer différents cours et activités pour le bien-être de la population
- Organiser et superviser la réalisation de divers événements
- Assurer un suivi des revenus et des dépenses du service des loisirs
- Animer, préparer et faire un suivi des réunions pour divers comités, dont celui de la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine
- Participer et représenter la municipalité auprès de différents organismes de loisirs et de culture
- Assister et remplacer pour différentes tâches au bureau municipal lorsque requis

Connaissances :

- Bonne qualité du français parlé et écrit,
- Avoir une connaissance fonctionnelle des outils informatiques habituels
- Avoir de l'entregent et pouvoir s'exprimer en public

Exigences :

- Avoir un permis de conduire valide
- Expérience récente et pratique dans les tâches ci-haut décrites
- Flexibilité et polyvalence demandée

Horaire :

- Poste permanent à temps partiel (entre 15 à 30 h semaine selon la période de l'année)
- Variable (peut-être appelé à travailler le soir ou la fin de semaine selon les activités)
- Entrée en fonction dès que possible

Salaire :

Selon la compétence et l'expérience

Si intérêt, faire parvenir votre candidature ou questions par courriel à info@ste-henedine.com

L'appel de candidatures se termine le 28 mars 2022 à 16 h.

Note : Les candidats retenus seront contactés par courriel le 29 mars 2022



Avant la semaine de relâche, les élèves ont eu leur Carnaval d'hiver. C'est une demi-journée où les étudiants participent à des activités extérieures qui ont été créées et montées par les élèves de la classe de 5 et 6^e année de M^{me} Marie-Pierre. Ces activités se vivent en groupe où tous les jeunes de différents niveaux sont jumelés ensemble.



Après une belle semaine de congé, ils reviennent à l'école avec un assouplissement majeur. En effet, le port du masque en classe est tombé. Il doit cependant être porté dans les déplacements à l'intérieur de l'école.

Audrey Quirion Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.

MESSAGES DE LA COMMISSION DES LOISIRS ORGANISÉS SAINTE-HÉNÉDINE

Chasse au lapin de Pâques

LE SAMEDI 16 AVRIL aura lieu notre activité de Pâques. Comme l'an dernier, nous vous encourageons à parcourir les rues à la recherche de dessins de notre lapin, accompagné cette année par poussins et agneau.

Afin de rendre la chasse amusante, prenez le temps de colorier le dessin fourni (voir la page Facebook « **Loisirs Ste-Hénédine** » pour une version téléchargeable) et de l'afficher visiblement! Le parcours officiel sera rendu disponible sur notre page Facebook.

Petit ajout cette année, la fête se fera également sur le terrain du chalet des loisirs!!!

Tous les détails sur Facebook au courant des prochaines semaines, abonnez-vous pour ne rien manquer...



PLACE ÉPHÉMÈRE

La Commission des loisirs tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont déplacées pour venir festoyer avec nous lors de notre place éphémère du 11 mars dernier. Il se pourrait que nous ayons le goût de récidiver, alors abonnez-vous à notre **page Facebook « Loisirs Ste-Hénédine »** pour ne rien manquer des nouvelles dates et emplacements de notre place éphémère...

Un gros merci à M. Mathieu Royer pour la conception et la fabrication du magnifique bar, nous sentons qu'il sera une pièce maîtresse dans nos futurs événements!



MESSAGES DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE

La paix

Il ne faut pas seulement désirer la paix.

Il faut la nourrir chaque jour,
en soi comme autour de soi.

Il faut parler de paix, faire des actes de paix,
au sein même de notre quotidien.

Alors, et seulement alors, la paix sera possible dans le monde...

Texte de Alain Williamson



Avec la venue du printemps, il y a aussi la grande fête de Pâques!
Nous vous invitons à venir célébrer avec nous!

Vendredi 15 avril à 19 h,
un chemin de croix animé et
dimanche 17 avril jour de Pâques 9 h
dans notre église.

Joyeuses Pâques!

L'équipe d'animation locale



CLUB FADOQ SAINTE-HÉNÉDINE FÊTE SES 50 ANS

SAMEDI 21 MAI 2022



16h30 Ouverture
des portes

17h Cocktail

18h Souper

**20h Spectacle de
Jean et Christiane**
(Country, Rétro et
Sweet People)

Permis de boisson
sur place

Admission générale : 50\$ / personne
(incluant souper)

fadoq

À la salle municipale de Sainte-Hénédine
située au 111, rue Principale

Billets disponibles sur réservations : 418-935-3530

LIVRE-SOUVENIR – SAINTE-CLAIRE

Livre-souvenir du 200^e anniversaire de Sainte-Claire – 1824-2024

Contactez-nous pour réserver votre copie du livre-souvenir du 200^e anniversaire de Sainte-Claire (livre contenant près de 900 pages). En prévente à 100 \$. Après le 1^{er} septembre 2023, le prix sera majoré. Argent comptant ou chèque à l'ordre de « Sainte-Claire en Fête ». Un reçu vous sera émis.

Informations :

Serge Laflamme 418-883-4030

Danielle Humphrey 418-883-3240

Patrick Lacasse 418-883-6003

Yvan DeBlois 418-883-3056

Mario-Georges Fournier 418-883-3952

Ne tardez pas à vous inscrire pour réserver votre copie.



PARTICIPEZ À NOTRE SONDAGE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES!

La MRC de La Nouvelle-Beauce veut connaître vos habitudes et votre opinion concernant la gestion des matières résiduelles.

Entre le **15 février et le 15 avril 2022**, répondez en ligne à notre sondage et aidez-nous à améliorer la gestion des matières résiduelles chez nous!

Le sondage est disponible en version express et en version standard, mais c'est la version standard qui vous rend éligible à participer à notre concours pour gagner une boîte-cadeau zéro déchet d'une valeur de 100\$. Quelques minutes de plus qui en valent la peine! ;)

Pour répondre au sondage, rendez-vous sur :
www.nouvellebeauce.com/citoyens/collectes-et-recyclage/pgmr

Merci de participer!



« Cette activité originale qui offre des lieux de diffusion aux artistes ne peut être qu'ardemment saluée. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont créé, qui participent et soutiennent ce projet novateur. Il contribue non seulement à promouvoir et supporter le travail des artistes mais devient également un véhicule éducatif inestimable rejoignant les visiteurs de ces lieux. »

Brigitte Labbé, artiste

ENSEMBLE POUR L'ART D'ICI!

DÉMARQUEZ-VOUS EN ACCUEILLANT DES ŒUVRES D'ART DANS VOTRE ORGANISATION!

Mis sur pied par Artistes et Artisans de Beauce, ***Ensemble pour l'art d'ici*** est un programme qui vise à augmenter les lieux d'exposition pour les artistes ayant un lien significatif avec la Beauce, en créant des partenariats avec des entreprises et organismes qui auront le choix d'accueillir des œuvres à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs locaux! Voyez les [conditions de participation](#).



« Ensemble pour l'art d'ici est une opportunité simple et abordable de mettre en valeur son entreprise, organisation ou municipalité en plus de contribuer à l'essor culturel de la région. »

**Nady Larchet, directrice
d'AAB**



Pour plus d'informations, contactez Julie Roy, la coordonnatrice du projet, au julie.roy@aab-qc.org ou au 581-681-0746.

Ce projet est réalisé grâce au soutien de nos partenaires:



Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente

111-D, rue Principale
Ste-Hénédine G0S 2R0
T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :

Mercredi 14h-16h & 19h-20h30
Jeudi 19h-20h30
2e et 4e samedi 9h30-11h

Consultez le portail de la bibliothèque : www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/sainte-henedine
Suivez -nous aussi sur Facebook et partagez l'information avec vos contacts ! : @BibliothequeLaDetente

Un casque de réalité virtuelle à la bibliothèque

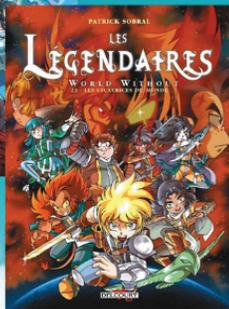
Entre le 15 mars et le 20 juin prochain, un casque de réalité virtuelle sera disponible pour utilisation à la bibliothèque uniquement. Venez vivre des expériences immersives et captivantes grâce à une collection riche et variée d'applications. Ceci s'adresse à tous les usagers de 13 ans et plus.

La bibliothèque maintenant ouverte 2 samedis par mois!

La bibliothèque sera dorénavant ouverte tous les deuxième (Heure du conte) et quatrième samedis du mois, de 9h30 à 11h00.

Grâce à ces nouvelles plages, nous espérons vous faciliter l'accès à notre bibliothèque !

Nouveautés



L'heure du conte aura lieu le
9 avril prochain, à 10h!
Nous lirons *Pas de bébé pour Babette* de Dominique Jolin



Rappel Important !!!

Lorsque vous déposez des livres dans la chute à livres,
il est très important de les déposer **avec le dos en premier, dirigé vers le bas**.
Lorsque les livres sont déposés avec la tranche en premier ils ont tendance à s'ouvrir et ceci occasionne beaucoup de bris .
L'autre façon de les protéger serait de mettre un élastique autour du livre, surtout pour les livres d'adultes qui sont plus fragile.
Merci de porter attention